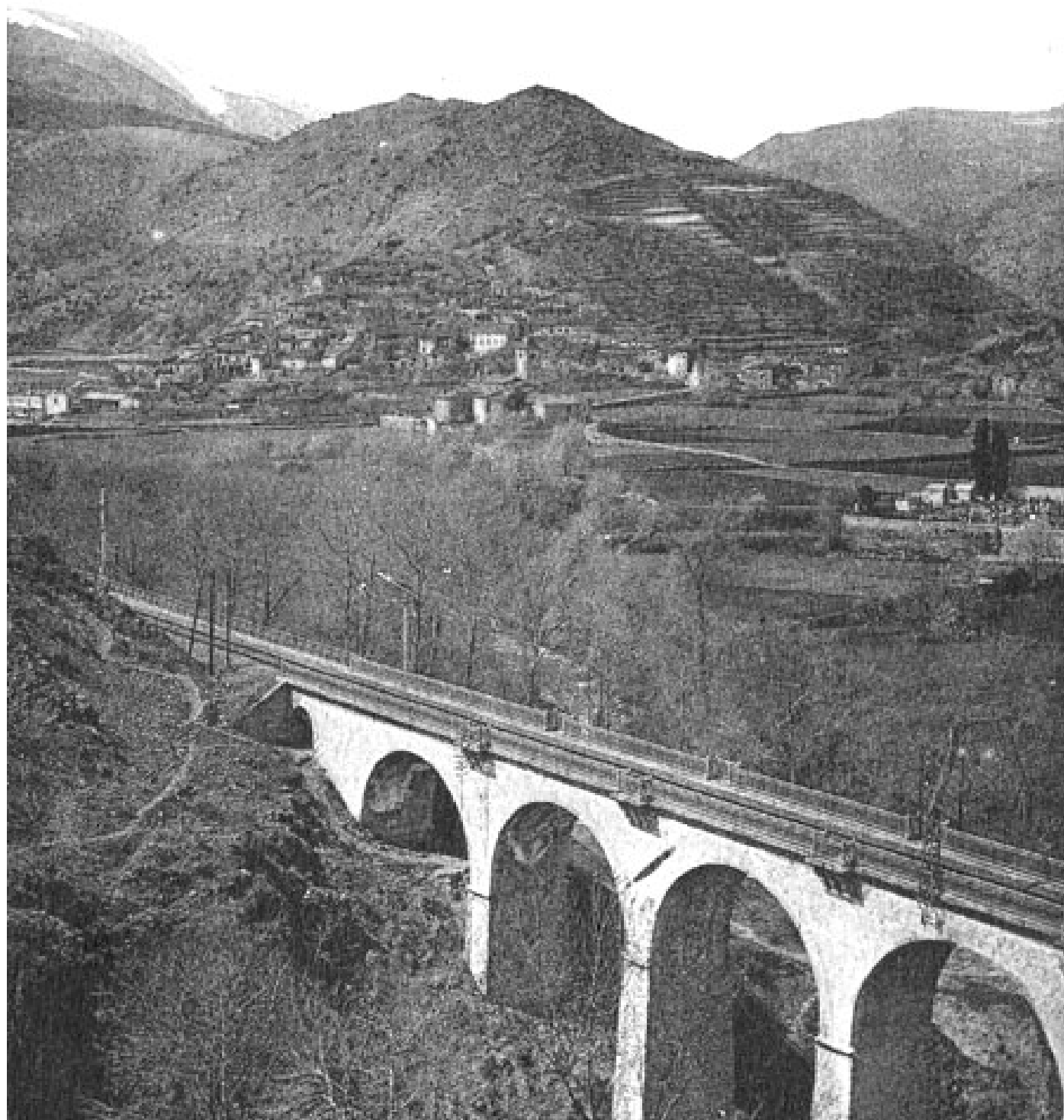


Ria-Sirach

Journal de la commune de Ria-Sirach > juillet 2021 n°25



RIA-SIRACH
Berceau de la Catalogne
Bressol de Catalunya



Responsable de la publication : Jean Maury
Rédaction et réalisation : Corinne Rondes
Impression : L'Autre Page - Prades
Tirage : 800 exemplaires
Photo de Une : Roger Figols
Photos: Roger Figols - Florence Jocaveil -
Nicolas Camps- Philippe Ture - Corinne Rondes

Chers concitoyens, Chers amis,

Au moment de l'écriture de ces quelques lignes, les mesures sanitaires vont s'assouplir progressivement et laissent entrevoir une lueur d'espoir.

Tout cela, on l'a tellement espéré que c'est à peine si l'on ose y croire.

Aujourd'hui notre ennemi clairement identifié, nous permet d'envisager un été plus agréable et laisse entrevoir de nouveaux horizons, des plaisirs retrouvés grâce principalement à la vaccination, mais la vigilance est toujours de rigueur.



Je pense notamment à la mobilisation des soignants, nous leur devons cette première victoire.

Je pense aussi à nos enseignants et tout le personnel en charge de nos enfants qui les ont accueillis dans des conditions strictes.

Je pense aux élus, au personnel communal, qui ont pris régulièrement contact avec nos aînés et les plus fragiles d'entre nous pendant cette période difficile.

J'encourage toutes les personnes qui le souhaitent à s'inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables.

QUE CHACUN SOIT ICI REMERCIÉ CHALEUREUSEMENT.

J'espère pouvoir vous retrouver bientôt sous de meilleurs auspices, notamment lors de la première fête du 14 juillet organisée par le comité d'animations.

A ce sujet la commune va aider, comme d'habitude, de son mieux toutes les associations du village. Beaucoup d'entre elles ont souffert pendant la crise et sont encore en sommeil.

C'est pourquoi je vais proposer aux Présidents d'associations de nous rencontrer dès la rentrée de septembre, car c'est ensemble que nous parviendrons à retrouver la situation d'avant.

Côté travaux, je vous laisse découvrir les différentes réalisations au fil des pages de ce bulletin. Je tiens à souligner que les demandes de subventions sont parfois longues et difficiles à obtenir, mais le travail paie.

Aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que pour la construction de la nouvelle mairie, nous avons obtenu des aides de l'État, du Département, de la Région et du SYDEEL66 qui cumulées représentent 80 % de subventions.

En vérité, même si personne ne sait combien de temps va durer cette accalmie, restons tout de même vigilants et confiants pour l'avenir.

Bonnes vacances à toutes et à tous

Votre maire – Jean Maury

4 VIE DE LA COMMUNE

Conseil municipal Compte-rendu de séance

Voici un bref résumé des séances du Conseil municipal qui se sont tenues depuis le début de l'année. L'intégralité des décisions est consultable en mairie.

Conseil municipal du 29 janvier

- Approbation du CA 2020 – Commune – Eau et Assainissement
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 BP Communal puis Eau et Assainissement
- Approbation du compte de Gestion 2020 - Commune puis Eau et Assainissement
- Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par anticipation
- Marché de travaux - Construction d'une Mairie
- Convention avec le Conseil Départemental pour Assistance technique dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement collectif
- Conventions avec le SYDEEL66 pour la mise en esthétique des réseaux basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques « Rue de la Grotte », pour l'organisation et le financement des travaux d'extension du réseau d'éclairage public « Nouvelle Mairie », pour l'Adhésion à l'assistance mutualisée pour le contrôle et le recouvrement des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques
- Montant dû au titre de l'occupation régulière ou irrégulière du domaine public par les réseaux et ouvrages de communications électroniques
- Modification du tableau des effectifs au 1er mars 2021

- Demande de subvention – D.E.T.R. 2021 et Conseil

Départemental pour l'acquisition de panneaux d'information et d'affichage numérique

Conseil municipal du 30 mars

- Impôts Locaux – Vote des taux 2021
- Vote des Budgets Primitifs Commune puis Eau et Assainissement pour l'année 2021
- Donation de terrains non-constructibles à la Commune
- Convention avec le SYDEEL66 et ENEDIS pour l'embellissement du poste de transformation situé au passage à niveau de la Route de Sirach
- Demande de subvention dans le cadre du Plan de Relance - requalification de l'Avenue d'Encassa, aménagements de sécurité et mise en accessibilité PMR des voiries communales
- Soutien à la candidature déposée par la Confederacio Sardanista de Catalunya en vue de l'inscription de la « Sardane » sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO
- Demande de subvention à la Région Occitanie pour les travaux de sécurisation de la Traversée d'agglomération et de mise aux normes des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite.

Conseil municipal du 7 mai

- Installation de M. Georges FOURTICQ-TIRE en qualité de conseiller municipal suite à la

démission de M. Rémy Garrigue

- Désignation des membres constituant les diverses commissions communales
- Désignation des délégués au Canal de Bohère
- Réalisation d'un prêt de 350.000€ auprès du Crédit Mutuel pour la construction de la nouvelle Mairie
- Réalisation d'un prêt de 50.000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour l'extension des réseaux humides
- Convention de financement et d'organisation avec le SYDEEL66 pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'éclairage public «aménagement traversée de ria – RN 116 »

Conseil municipal du 25 juin

- Marché de travaux – amélioration de la traversée d'agglomération
- Demande de subvention à la Région Occitanie pour les Travaux de la Mairie
- Convention État - Commune pour la création d'un plateau surélevé sur la RN116
- Convention État - Commune pour la gestion et l'entretien de la RN116 et de ses dépendances dans la traversée d'agglomération.
- Plan de gestion des risques d'inondation Rhône - Méditerranée 2022-2027

Communauté de Communes Conflent Canigó

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

30% de la collecte de nos poubelles jaunes est régulièrement refusée au Centre de Tri. En effet, nous avons pu observer que nos poubelles et conteneurs jaunes sont très souvent souillés par des objets et encombrants, des sacs d'ordures ménagères et des emballages emboîtés les uns dans les autres.

Ceux-ci ne seront pas recyclés mais acheminés à l'usine d'incinération ! D'un point de vue économique et environnemental, Il est important de réduire ce taux de refus en évitant les erreurs de tri.

Trier n'a jamais été aussi simple !

- Tous les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !
- Jetez vos emballages en vrac dans le bac jaune et non emboîtés les uns dans les autres. Ne les jetez pas enfermés dans des sacs !
- Écrasez les bouteilles et pliez les cartons

Géolocalisation des colonnes jaunes emballages et papier :

<https://www.sydetom66.fr/carte/>

Une fois collecté, le contenu des poubelles jaunes est déposé au centre de tri « Arc Iris » à Calce. Là, le papier et les emballages recyclables sont triés par matériau puis compactés en « balles » avant d'être acheminés vers les usines de recyclage pour redevenir de nouveaux matériaux.

La Communauté de Communes Conflent Canigó s'implique auprès de ses usagers en lançant une grande campagne de sensibilisation

portée sur le geste de tri en vrac.

Constatant encore trop d'erreurs de tri sur ce changement d'habitude, Le service Déchets en collaboration avec le Sydetom66 a mis en place une stratégie pour diminuer le refus de tri qui représente encore 26% dans nos poubelles « jaunes ».

Rappelons que le refus de tri (erreur de tri, emballages emboîtés, déchets en sac...) sont déviés en ordures ménagères (poubelle verte) et donc facturés à 184€/tonne à la collectivité.

Une formation des agents de collecte a été organisée au sein du centre de tri afin d'apporter toutes les informations sur le tri.



Jetez les emballages en verre dans leur conteneur spécifique.

Parmi les emballages, il en est un qui se recycle à 100% et à l'infini. Le verre ! C'est un matériau idéal ! En jetant les emballages en verre utilisés, bouteilles, pots, bocaux, et flacons dans les colonnes à verre, nous sommes assurés qu'ils seront recyclés à 100 %. Attention : ceux-ci doivent être jetés uniquement dans les colonnes à verre, sans les bouchons, bien vidés et en vrac.

Géolocalisation des colonnes à

verre: <https://www.sydetom66.fr/carte/>



Une fois collectés, nos bouteilles, pots, bocaux et flacons donneront de nouveaux emballages qui seront à leur tour recyclés...à condition de les jeter à nouveau dans les colonnes à verre !

ATTENTION aux faux amis qui ne se recyclent pas et doivent être apportés en déchèterie :

- le verre culinaire (vaisselle et plats transparents), il s'agit de céramique transparente.
- la porcelaine, faïence, carrelage, pots de fleurs
- les verres spéciaux tels que les ampoules, miroirs, pare-brise, etc.

Apportez en déchèterie les objets, les déchets volumineux et les déchets dangereux:

- Les déchets de soins à risque infectieux (DASRI) doivent être rapportés, dans leur boîte dédiée, à la pharmacie. Demandez une boîte à votre pharmacien.
- Les masques, les gants, doivent être jetés en sac fermé dans les poubelles à ordures ménagères.

Le disque du tri est disponible en mairie. Retrouvez toutes les informations sur <https://mairie.fr/> ; <https://CDC.fr/> www.touslesemballagesse.trient.fr et infos.sydetom66.fr



6 CADRE DE VIE

Travaux

Le point sur les travaux avec Nicolas Camps

2021 est une année d'importants travaux pour la commune avec au programme:

L'aménagement d'une zone à 30 km/h sur une portion de la RN116

Montant de l'opération: 130.000 € HT

Cette opération de sécurisation de cet axe très fréquenté de notre département était un des objectifs prioritaires de notre programme municipal.

Après une phase d'étude menée par le cabinet SERI66 et la validation par la Direction Interdépartementale des routes du Sud Ouest basée à Toulouse, les travaux ont débuté le 10 mai dernier pour s'achever fin juin.

Cela s'est traduit par la réalisation d'un plateau traversant permettant de réduire la vitesse des véhicules à 30km/h, la mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) des zones de traversée piétonne et des 2 arrêts de bus desservis par les lignes de transport du Conseil Régional. Le parking est maintenant plus visible et son accès facilité.

Le haut de la rue du Pont dit le « cantou » est désormais interdite à la circulation en raison de sa dangerosité lors de l'insertion sur la RN116.

Nous espérons que les travaux donneront satisfaction aux nombreux usagers qui empruntent cette portion.

La commune souhaite continuer de porter de nouveaux projets d'amélioration et sera vigilante à l'expérimentation de décentralisation menée au niveau national concernant la gestion de la RN116 par la Région Occitanie.

La construction de la nouvelle mairie

Montant de l'opération: 717.110 € HT

Vous êtes nombreux à scruter lors de votre passage Avenue d'En Cassa la sortie de terre du futur hôtel de ville. Les travaux avancent à bonne cadence grâce à l'entreprise MIDI TRAVAUX qui les

réalise avec minutie, et à notre maître d'œuvre Manuel BRANCO qui les supervise.

Nous avons organisé la cérémonie de la pose de la première le 29 mai dernier en présence de nos financeurs, et malheureusement, une fois encore en comité restreint compte tenu des jauges imposées par la crise sanitaire.

La phase de gros œuvre sera achevée au début de cet été et l'on commence à se projeter déjà vers l'inauguration, qui nous l'espérons tous, pourra se tenir en présence de la population.

Cette opération est liée avec celle de la restructuration de nos écoles conduite par la Communauté des Communes Conflent Canigó. Le maître d'œuvre en charge de l'étude du bâtiment de l'ancienne mairie doit rendre sa copie en septembre pour un début des travaux, prévu premier semestre 2022 avec une livraison pour la rentrée scolaire 2022.

L'aménagement de l'Avenue d'En Cassa

Montant de l'opération: 250.000 € HT

Le début de cette avenue a été sécurisé par un trottoir aux normes PMR avec des bordures hautes doublées par des barrières métalliques peintes par nos employés communaux avec des couleurs vives pour signaler la présence des écoles toute proches.

Peu de temps après sa mise en service, un accident s'est produit sur cette portion, où le pire a été évité !



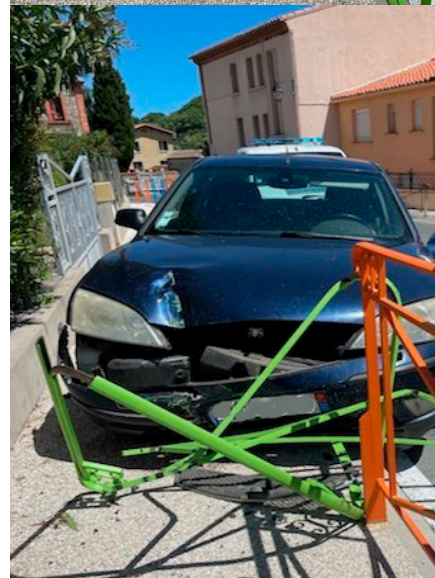
Travaux de la nouvelle Mairie fin juin

Les travaux d'aménagement vont se poursuivre dans le prolongement de cette partie en direction de Villefranche de Conflent.

Sachant que cette avenue est la plus longue voie routière de la commune après la RN116, les travaux se feront par

tranches pour des raisons budgétaires.

L'appel d'offre qui s'est déroulé en juin, nous permettra la réalisation de la première tranche à la mi-juillet jusqu'à mi-août (hors période scolaire) avec pour objectifs une réduction de vitesse des véhicules et des circulations douces sé-



curisées.

L'installation d'un columbarium au cimetière de Sirach

Montant de l'opération : 5.200 € HT

L'actuel columbarium du cimetière de Sirach a atteint sa capacité maximale d'accueil.

Une ancienne concession cédée à la commune, située dans l'ancien cimetière de Sirach dont l'accès a récemment été



Travaux de sécurisation de l'accès à l'arrêt de bus

mis aux normes PMR a été choisi pour implanter un nouveau columbarium de 12 places réalisé en granit rose.

Réfection des voiries

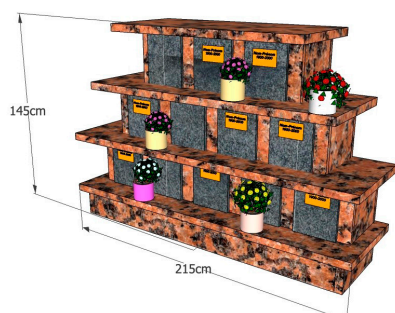
Montant des opérations : 120.000€ HT

De nombreuses rues sont vétustes et dégradées à cause des travaux de réhabilitation de différents réseaux.

Le marché à bon de commande passé avec l'entreprise Guintoli nous permet de réaliser des travaux avec des prix garantis et des délais d'intervention courts.

Compte tenu que nous ne pouvons pas refaire la totalité des rues rapidement, une campagne de rebouchage dite « point à temps » est programmée cet été 2021 et sera reconduite si besoin.

La rue de la mairie fera l'objet d'une réfection totale (enrobé + canalisation du



pluvial avec caniveau central et grille).

La rue du Foyer, une partie de la rue d'Aragon seront également refaites en enrobé avec une reprise altimétrique pour éliminer les goudronnages successifs.

La partie basse de la rue de la Grotte (partie étroite) sera mise en valeur avec un pavage de granit dans l'esprit des deux places voisines.

Mise en esthétique

Montant de l'opération : 65.000 € HT

Nous continuons notre programme pluri-annuel de mise en esthétique des réseaux.

La rue de la Grotte (du Cap d'En Lloc jusqu'à l'impasse des Figuiers) sera concernée par ce programme qui consiste à enterrer ou à poser en façade les réseaux secs (EDF, Telecom).

L'installation de deux panneaux d'information numérique

Montant de l'opération : 22.000 € HT

Ces outils de communication permettront d'afficher les informations pratiques de la commune (infos administratives, travaux, météo, éphéméride, associations, animations,...) de manière simplifiée grâce au numérique.

Certes depuis trop longtemps nous n'avons eu guère d'animations et manifestations à mettre en valeur mais la sortie de cette crise sanitaire fera à nouveau revivre nos nombreuses et dynamiques associations.

Nous allons installer deux panneaux à affichage numérique couleurs d'une surface de 2,1 m².

Les points d'installation choisis sont :

- à l'entrée de Sirach devant le foyer



- à côté de l'église de Ria sur le jardin de la rue San Vicens

Campagne de fleurissement

Nos employés apportent un soin particulier à entretenir les espaces verts et les nombreuses jardinières de notre village. Cette année encore, nous avons reconduit le contrat avec l'entreprise Fonquerny d'Ille-sur-Têt en charge de nous préparer les compositions florales.



Emplacements des panneaux



Rue du Pont



Cap d'en Lloc



Espace de loisirs



8 URBANISME

Votre adjoint vous explique

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec JP March

UN OUTIL POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans les règles d'utilisation du sol.

Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Le PLUi dote le territoire d'une vision prospective de 10 à 15 ans. Cette vision s'effectue à l'échelle de l'intercommunalité, où s'organise l'essentiel des activités quotidiennes.

Le PLUi veille à la qualité paysagère sur l'ensemble du territoire de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et valorise le cadre de vie des habitants. Il maintient un équilibre entre zones bâties, naturelles et agricoles, pour un aménagement raisonné de l'espace.

Le PLUi accompagne la production de logements notamment dans la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de l'habitat. Il facilite la mise en œuvre des politiques en faveur du logement.

Le PLUi est un outil d'atténuation et d'adaptation aux impacts du changement climatique. Il détermine ainsi les conditions d'un aménagement prenant en compte cet enjeu.

Le PLUi assure la pérennité des pôles d'activités et leur attractivité en prenant en compte le caractère diversifié du territoire ; il apporte des réponses adaptées aux besoins des entreprises.

Le PLUi élaboré par la Communauté de Communes Conflent Canigó avec la participation de l'ensemble des communes a été approuvé le 13 mars 2021 et est entré en vigueur le 23 avril 2021.

Il remplace le PLU de la commune. Concernant la commune de Ria-Sirach, le PLUi a restreint le nombre d'hectares constructibles. De nombreuses parcelles ont été classées en zone agricole ou naturelle.

Une « dent creuse » est, en urbanisme, un espace non construit entouré de parcelles bâties.

Ces parcelles sont constructibles.

Par ailleurs, quatre grandes zones font l'objet d'orientation d'aménagement et de programmation définissant :

- les caractéristiques générales de la zone,
- la mise en contexte du parti d'aménagement retenu,
- le schéma de principe encadrant l'aménagement de la zone et indissociable d'une légende commune (principe commun à l'ensemble des zones),
- des annotations spécifiques venant préciser les principes d'aménagement posés (principe propre à chaque secteur).

Il s'agit des secteurs suivants :

- Secteur Saint Vincent: Terrains en contre bas de l'Église Saint-Vincent
- Secteur Centre En Cassa : Terrains à l'Ouest du village (mitoyens du lotissement La Llevantina)
- Secteur En Cassa Ouest: Terrains à l'Ouest du village (mitoyens au lotissement Marc)
- Secteur En Cassa Est : Terrain où se construit la nouvelle Mairie.

Le document de PLUi est consultable sur le site Internet

de la commune ou en mairie aux heures d'ouverture, mais aussi sur le site de la Communauté de Communes (<https://www.conflentcanigo.fr/plui-valant-scot-approbation>)



Vous pouvez également vous connecter au Géoportail de l'Urbanisme (site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>)



- Indiquer 66500 RIA SIRACH
- Recherche par parcelle (renseigner tous les onglets) ou situer votre parcelle sur le plan
- Vous aurez tous les règles applicables à votre parcelle.

RAPPELS DES REGLES D'URBANISME

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DP)

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle peut être obligatoire pour :

- l'extension d'un bâtiment existant,
- des travaux modifiant l'aspect extérieur (changement des menuiseries, réfection de façade, réfection de toiture, modification de l'aspect extérieur notamment agrandissement des ouvertures, etc....)
- des constructions nouvelles notamment abri de jardin inférieur à 20 m²
- le changement de destination d'un bâtiment,
- la construction des clôtures si le permis de construire ne le prévoit pas.

La déclaration préalable permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur, il va de soit qu'elle doit être déposée 1 mois avant le début des travaux, ce délai est porté à 2 mois si l'architecte des bâtiments de France doit être consulté.

L'INSTRUCTION DES ACTES

La Communauté des Communes Conflent Canigou assure l'instruction des dossiers suivants :

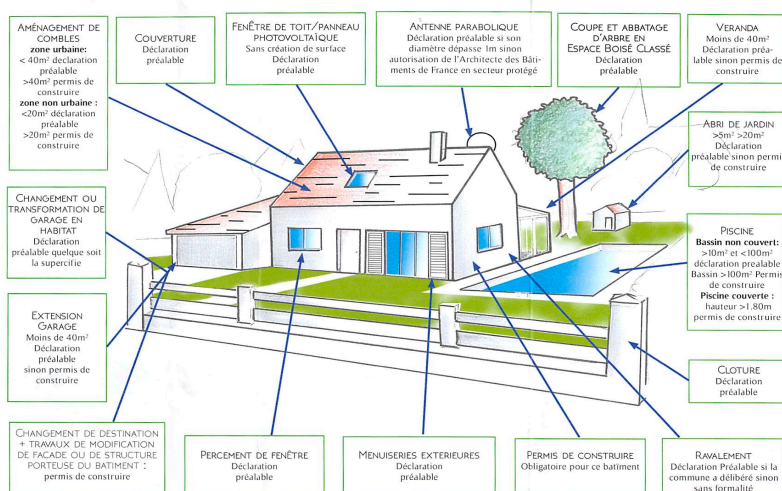
- certificat d'urbanisme opérationnel
- déclaration préalable avec surface de plancher ou emprise au sol comprise entre 20 et 40 m² (permis de construire au-delà de 40 m²)
- déclaration préalable concernant une division parcellaire
- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir
- autorisation de travaux sur Etablissement Recevant du Public : instruction du dossier accessibilité avant transmission en commission
- dossiers présentant des enjeux particuliers (litiges, complexité..) sous réserve de disponibilité et sur demande expresse et justifiée.

La Commune instruit les dossiers suivants :

- déclaration préalable avec surface de plancher ou emprise au sol comprise entre 5 et 20 m² (ex : piscine – abri de jardin..)
- Aucune démarche n'est à effectuer pour toute surface égale ou inférieure à 5 m² (ex : abri de jardin).
- les certificats d'urbanisme d'information transmis généralement par les notaires,

La commune assure le suivi administratif de tous les dossiers.

Tous les cerfas (certificats d'urbanisme – déclaration préalable de travaux – permis de construire – permis d'aménager) peuvent être retirés en mairie, ou téléchargés sur www.servicepublic.gouv.fr



DÉBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE DANS ET À PROXIMITÉ DES ZONES EXPOSÉES AUX INCENDIES DE FORÊT SUR LA COMMUNE DE RIA -SIRACH

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le code forestier (article L.134-6) oblige les propriétaires situés en zone boisée et à moins de 200 mètres des bois, landes, maquis, garrigues, dont vous faites partie, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes :

- aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines),
- la totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLUi en vigueur (plan local d'urbanisme intercommunal),
- la totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement,
- la totalité des terrains si ce sont des terrains de camping ou de stationnement de caravanes.

Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé des terrains dont vous avez la charge.

Un contrôle sera effectué cette année. Si les travaux prescrits n'ont pas été réalisés, vous serez en infraction et pourrez être verbalisé conformément à l'article R. 163-3 du code forestier.

Les travaux seront alors exécutés d'office à vos frais (article L. 134-9 du code forestier) après une mise en demeure restée sans effet au terme du délai fixé.

Comment débroussailler ?

Selon le code forestier : « on entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité, verticale et horizontale, du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes ».

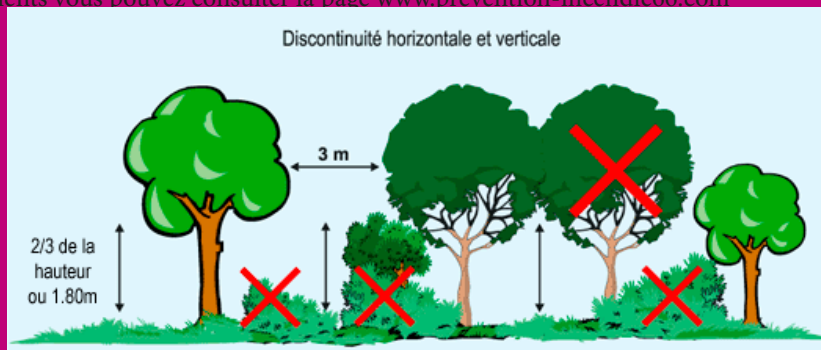
Le débroussaillage en milieu boisé consiste à éliminer le sous étage, à réaliser une éclaircie dans la strate arborescente et à élaguer les arbres maintenus.

En aucun cas débroussailler ne signifie couper tous les arbres !

L'opération de débroussaillage ne vise pas à faire disparaître l'état boisé mais doit au contraire :

- Permettre un développement raisonné et harmonieux du boisement concerné
- Laisser subsister suffisamment les semis d'arbres de manière à assurer la pérennité de la formation boisée ou semi-boisée.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter la page www.prevention-incendie66.com



L'été revient, accompagné des risques d'incendies !

Sensibilisés par une campagne de prévention des risques menée par le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, La Région Occitanie, La Région Sud PACA, et les Conseils Départementaux des zones concernées, nous venons faire le point sur les pratiques courantes mais qui peuvent provoquer, par imprudence de dramatiques incendies.

Les auteurs d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis. Les auteurs par imprudence ou involontaires peuvent aussi être sanctionnés.

L'article 1383 du Code Civil précise que « chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ». Aussi, les auteurs d'incendies sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 3750 €, et de sanctions aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

Nous vous invitons à consulter le site <http://www.prevention-incendie-foret.com/>

Des conseils vous y sont donnés pour randonner, utiliser barbecues, outils de jardinage et de bricolage en toute sécurité, mais aussi pour adopter les bons comportements face au feu.



Oups.

Je ne savais pas que mon barbecue allait provoquer une telle fournaise.



Maintenant, vous le saurez.

Épicuriens, pour vos journées grillades, adoptez les bons comportements. Privilégiez un barbecue fixe, plus sécurisé. En cas d'utilisation d'un barbecue mobile : ne jamais le placer sous un arbre, préférez une surface **plane et incombustible**.

Évitez les jours de vent pour les barbecues en période de sécheresse, et surtout, bien les surveiller. Les auteurs d'un incendie, volontaire ou non, sont systématiquement recherchés et encouront une **amende de 3 750€**.

Une campagne réalisée avec le soutien de :

12 URBANISME

OPAH

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ou OPAH est une opération incitative qui permet aux habitants de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux d'amélioration et d'adaptation de leur logement, et d'un accompagnement personnalisé gratuit.

Des aides financières sont délivrées sous réserve d'éligibilité au regard de la nature des travaux.

La communauté de Communes met gratuitement à votre disposition une équipe de spécialistes de l'habitat (Technicien, Conseillers...) : SOLiHA 66.

OPERATION « FACADES » INTERCOMMUNALE

La Communauté de Communes Conflent Canigó conduit sur son territoire une Opération « Façades » depuis le 1er janvier 2020, favorisant la mise en valeur de son patrimoine bâti ; cette action est complémentaire aux démarches déjà engagées, particulièrement celle de l'OPAH.

Ce nouveau dispositif permet aux propriétaires de bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'un coup de pouce financier pour la rénovation de leurs façades quel que soit l'occupation de leur(s) immeuble(s). Cette démarche est menée en lien avec les actions réalisées par les communes pour requalifier les espaces publics, dynamiser l'activité commerciale et artisanale, améliorer les déplacements et le stationnement.

L'Opération « Façades » consiste à apporter aux particuliers des préconisations sur les choix de matériaux, des couleurs à privilégier, des éléments architecturaux à restaurer, dans le respect des réglementations en vigueur ;

Les aides financières peuvent être accordées aux projets de restauration des façades situées dans des périmètres des centres anciens définis et sur la base de critères d'éligibilité déterminés par le règlement de l'opération.

Une équipe d'animation, SOLiHA 66, est à votre disposition gratuitement, pour vous Informer, vous Orienter, vous Accompagner dans vos projets : aide à la décision, visite sur place, montage des dossiers de demande de subvention.



**La communauté de communes
Conflent Canigó vous informe :**

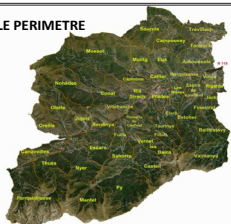
**Vous souhaitez
réaliser des travaux chez vous...
Des subventions sont possibles**

Où vous renseigner ?

À Prades , Mairie du centre-ville
les 1^o et 3^o Mercredis du mois de 14h-16h

À Vinça, Mairie
les 3^o Mercredis du mois de 10h à 12h

Ou auprès de
SOLiHA 66 : 04.68.54.65.45

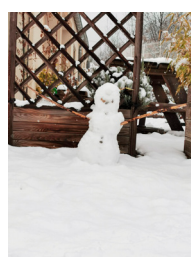
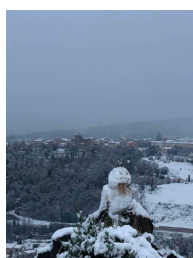
Vous êtes Propriétaire occupant Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières de: L'Anah, la Communauté de Communes, Le Département, la Région, certaines Caisses de retraite Pour vos travaux : Adaptation des logements à la mobilité réduite des personnes âgées, handicapées Amélioration des performances énergétiques Remise aux normes des logements indignes ou très dégradés	Vous êtes propriétaire bailleur de logements loués à l'année ou destinés à la location Des subventions sont possibles pour : la mise aux normes et l'amélioration des logements loués, la requalification et la mise en location de logements vacants N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe SOLiHA 66	LE PERIMETRE  VOUS ETES INTERESSES Nom, prénom..... Adresse Immeuble à rénover..... Tel..... Mail :..... À transmettre à la Mairie ou À SOLiHA 66 : contact.pyreneesorientales@solihha.fr Tél : 04.68.54.65.45 Fax : 04.68.55.52.65 
---	--	--

Attention L'ensemble des travaux extérieurs doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la Mairie Ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'autorisation des différents financeurs Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (fourniture et pose comprises) 	RENSEIGNEMENTS INFORMATIONS SOLiHA Pyrénées Orientales Une équipe à votre service 04.68.54.65.45 PERMANENCES : À Prades , mairie du centre-ville les 1^o et 3^o Mercredis du mois de 14h à 16h À la mairie de Vinça, les 3^o Mercredis du mois de 10h à 12h	 OPAH OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT Communauté de Communes Conflent Canigó 
---	---	---

Du côté de Facebook

Vous pouvez nous retrouver sur Facebook, sur la page Commune de Ria-Sirach.

Nous y communiquons principalement les informations relatives à la vie de notre commune, mais aussi de jolies photos, et nous vous remercions pour votre participation au quotidien. Nous revenons donc sur le concours organisé lors du week-end neigeux du mois de janvier pour faire profiter à l'ensemble de nos concitoyens des superbes bonhommes de neige des enfants et grands enfants de Ria-Sirach.



14 ENFANCE ET JEUNESSE

Vie de l'École Du côté de l'école

Malgré une année un peu particulière sur le plan de l'organisation (classes séparées lors des récréations, non-brassage des enfants entre classes et à la cantine, port du masque obligatoire pour les primaires), nous avons réalisé et finalisé les projets prévus.

Parmi les plus importants, les élèves ont bénéficié de l'intervention d'animateurs du Parc Naturel Régional. Les maternelles ont étudié les insectes et les plus grands se sont intéressés à ce qui pousse et se mange « de la terre à l'assiette ».

Toutes les classes ont participé à « Arts en tête », des activités culturelles initiées par l'Académie. Elles se sont ensuite rendues au Musée Rigaud de Perpignan qui accueillait une exposition unique avec des portraits de rois et reines de France conservés au Château de Versailles, et proposait des ateliers de fabrication de costumes.

Pas de spectacle de fin d'année non-plus, mais une flashmob dansée dans la cour puis envoyée par mail aux parents.

Enfin, des sorties à la piscine extérieure de Vernet les Bains ont clôturé l'année scolaire.

La directrice, Hélène Morin



Explications de notre guide devant un portrait de Louis XIV



Nos maternelles avec leurs réalisations



Réconfort autour d'un pique-nique au Parc

Les Amis de l'École Une année hors du commun

Comme toutes les associations, les Amis de l'école étaient un peu en sommeil en cette année de pandémie.

Mais les enfants avaient toujours besoin de nous et nous avons répondu présents.

Un goûter varié leur a été offert à chaque veille de vacances.

Grâce à notre financement, des classes ont bénéficié d'ateliers sur le thème de la Nature et de l'Environnement par le biais d'interventions de techniciens du PNR.

Tous les enfants ont visité le musée Rigaud de Perpignan.

Comme chaque année, pour la fête de la Saint-Jean, des bouquets ont été confectionnés par les enfants de l'école. Un grand merci aux cueilleurs de fleurs et

aux personnes qui ont largement manifesté leur intérêt pour ces magnifiques bouquets.

L'argent ainsi récolté a permis à l'Association d'offrir une petite gourmandise lors de la séance de piscine à Vernet les Bains.

À l'année prochaine pour de nombreuses manifestations.

Le Bureau



Composé de noyer, d'orpin, de millepertuis et d'immortelle, il vous portera bonheur durant un an !

Accueil de Loisirs

L'accueil de loisirs de Ria-Sirach a accueilli les enfants sur tous les temps péri et extrascolaires de 7h30 à 18h30 au cours du premier semestre. Les enfants ont participé à un projet intitulé « rien ne se perd tout se transforme » avec Parmena Codron, en partenariat avec la Recyclerie du Conflent et la Manufacture. Plusieurs ateliers ont été organisés autour de la fabrication de savon, de tawashi (éponges japonaises)... Les enfants ont aussi pu visiter la déchèterie ainsi que les ateliers de la Recyclerie.

Cet été, l'accueil de Loisirs de Ria-Sirach sera ouvert du 7 juillet au 13 août. Les enfants vont jouer à cache-cache avec leurs connaissances. C'est la raison pour laquelle le thème est « à la découverte ».

Une multitude d'ateliers seront proposés, soutenus par l'intervention de différents prestataires tels que

Espace Loisirs Jeunes

On prend de la hauteur !

Cette année, l'espace loisirs jeunes de Ria-Sirach a prévu la réalisation d'un projet escalade sur le Conflent et au-delà. Les jeunes ont pu participer à une session en février et il est prévu cet été de leur en proposer quatre autres. L'occasion pour nous tous de découvrir de superbes sites à Casteil, Villefranche-de-Conflent, Tarerach (session incluant le nettoyage et le ramassage de déchets sur le site).

Cet été les jeunes grimperont dans le canyon de Galamus et la Via Ferrata de Saint-Paul de Fenouillet. L'objectif de ce projet est de développer chez nos jeunes la confiance en soi mais aussi la confiance envers les autres. Cela leur permet aussi de découvrir notre cher Conflent en travaillant leur équilibre et leurs sens, leur permettant d'admirer des points de vue à couper le souffle ! Ce projet escalade, ainsi que les sorties à la pêche seront l'occasion d'approfondir de nouvelles techniques photographiques, que nous vous ferons découvrir prochainement.

Nous avons aussi pu échanger avec Teheiura de Koh-Lanta. Nos jeunes ont pu lui poser des questions, partager ses

« insectes et nature », Ludo loisirs, « les petits débrouillards » et certaines associations locales.

Très bon été 2021!!!

Jennyfer Vila Tél. 06.13.52.42.23



expériences vécues lors de son passage à l'émission. Teheiura a partagé avec eux son plat préféré : le poisson à la tahitienne dont nous vous donnons la recette.

POISSON A LA TAHITIENNE

Ingrédients :

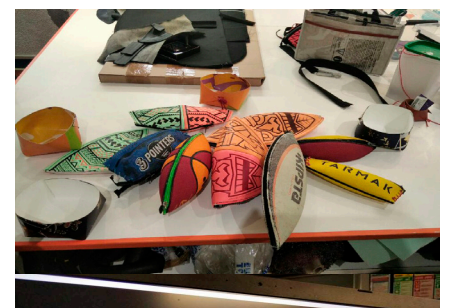
- 500 g de filets de Thon
- 4 tomates
- 1 concombre
- 1 demi-oignon
- 1 citron jaune
- 1 boîte de lait de coco
- 1 carotte

Recette :

- Couper le poisson et les tomates en cubes
- Éplucher et épépiner le concombre, puis le couper en lamelles, émincer finement l'oignon, éplucher et râper la carotte
- Mettre le jus du citron sur le poisson
- Mélanger tous les ingrédients, ajouter le lait de coco et saler

Bonne dégustation et bon été à tous!!

Philippe Ture tél. 06 25 97 59 48



16 VIE ASSOCIATIVE

Comité d'animation C'est reparti!!

Enfin, un peu de liberté ! Après cette année de pandémie, il nous est permis de relancer les animations et les manifestations festives.

C'est avec plaisir que nous vous annonçons un bal populaire pour le 14 juillet, avec l'orchestre : « le temps d'un juke-box », et un repas moules frites (ou saucisses frites).

En collaboration avec le club de pétanque, une soirée DJ années 80,

sera organisée le 8 août.

La sardinade aura lieu le 29 août, et le vide-grenier est programmé pour le 10 octobre avec un forum des associations.

D'autres festivités pourront être envisagées avec les différentes associations, l'école communale, et la municipalité.

Des projets sont en gestation pour l'année 2022.

Pour finir, je souhaite remercier tous les bénévoles, anciens et à venir, ainsi que la Mairie de Ria Sirach, qui aident à donner de la vie et du dynamisme à notre village.

Le Président, Eric JACQUIN

Souvenir Français

La situation sanitaire nous prive encore des rassemblements patriotiques auxquels nous étions habitués.

Toutefois, certes, de manière restreinte, nous avons assuré notre mission de « gardiens de la mémoire » en assistant à toutes les commémorations organisées à Ria-Sirach.

L'entretien du carré militaire a été assuré et les tombes fleuries.

Le 19 février, nous avons rendu hommage à notre Président Fondateur Jean-Maurice Berrier, en déposant sur sa tombe la Palme du Souvenir Français, en présence de sa famille, de Monsieur le Maire et de membres de notre Comité.

Suivant les préconisations de notre délégué national nous avons rendu un hommage appuyé à notre doyen Mr Amand DUGOIS. En effet lors de la cérémonie du 8 mai il a accepté, malgré ses 97 ans, de déposer une gerbe au monument aux morts. D'autre part, il a fait l'objet d'un article élogieux et mérité dans le jour-

nal l'Indépendant.

Notre comité se porte toujours aussi bien et je tiens à remercier le soutien de notre trésorier Francis RIERE.

Nous avons actuellement 124 adhé-

rents, soit 7 de plus qu'en 2020.

Merci pour votre soutien.
A Bientôt.

Le Président, Gérard Faliu



Commémoration du 8 mai en présence de M Armand Dugois

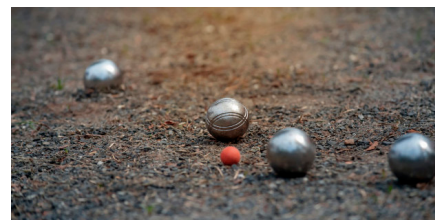
Pétanque Riannaise Une reprise bien méritée

Pour le plus grand bonheur de tous, les concours nocturnes du lundi commenceront à partir du 5 juillet et se poursuivront durant tout l'été. Comme d'habitude, fin des inscriptions et à 21 heures précises, dans la bonne ambiance en respectant les règles sanitaires.

Un grand concours spécial sera or-

ganisé le 8 août pour la Fête de la pétanque à l'espace de loisirs de Ria à partir de 15h. Ce concours sera ouvert à tous et se jouera en triplètes. Le Comité d'animation assurera la restauration

Le Président, Eloi SORIA



Don de Sang

On a besoin de vous

Les besoins en produits sanguins sont importants pour pallier à toutes situations dans l'urgence vitale, et cette année, malgré la crise sanitaire liée au Covid, les donneurs dans notre Conflent ont répondu présents aux deux premières collectes de sang à Prades.

Notre association s'est adaptée aux différentes restrictions et consignes sanitaires pour continuer à promouvoir le don de sang bénévole. La communication via les réseaux sociaux est un outil précieux pour un bon nombre de nos abonnés et nous pouvons constater que les nouvelles dispositions mises en places par l'établissement Français du sang pour pouvoir donner son sang sont bien intégrées grâce à nos nombreuses publications.

L'été est là ! Les besoins sont encore plus importants et au niveau national, les réserves sont au plus bas avec une baisse de 20 % entraînant des déprogrammations



chirurgicales pour pouvoir pallier aux transfusions en cas de situations d'urgence. Nous pouvons être tous concernés par le don de sang et pour donner rien de plus simple.

Prenez rendez-vous sur mon-rdv-dondesang.efs.santé.fr pour aller tendre le bras sur les collectes mobiles ou sur les maisons du don.

À Prades, notre 3ème collecte de l'année se déroulera les 8 et 9 septembre et notre association sera enfin de sortie avec ses mascottes Globuline et Globulus pour promouvoir le don de sang !

Nous vous donnons rendez-vous le 9 juillet lors du lancement des Cinés ren-



contres, le 11 juillet lors de l'étape du Tour de France et le 4 septembre pour le Forum des associations.

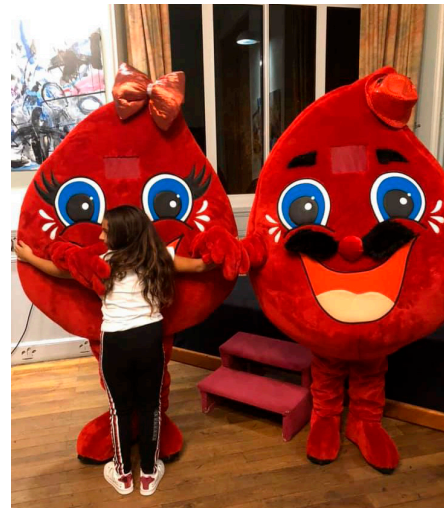
Suivez nous sur

Facebook: [Dondesang prades Conflent 66](https://www.facebook.com/dondesangpradesconflent66)

Intragram: [dondesangprades](https://www.instagram.com/dondesangprades)

Contact: 0642081465

La secrétaire, Catherine Leeuwerck



ACCA de Ria-Sirach

Une saison de chasse handicapée par le virus

La chasse est une passion qui se pratique essentiellement en équipe.

Les retrouvailles du matin, les repas en commun et le partage le soir des émotions de la journée sont quelques fois aussi importants que l'attente d'un gros sanglier mené par les chiens que l'on pense voir passer à portée de tir.

Tous ces moments se sont réduits au minimum à la suite de la pandémie et des protocoles édictées par les autorités.

Néanmoins la saison 2020/2021 a connu un accroissement du nombre de chasseurs dans l'association avec 32 chasseurs inscrits.

Un tableau de chasse marqué par un plan de chasse réalisé pour les cervidés et un tableau de 78 sangliers dont plus des deux tiers autour du

village.

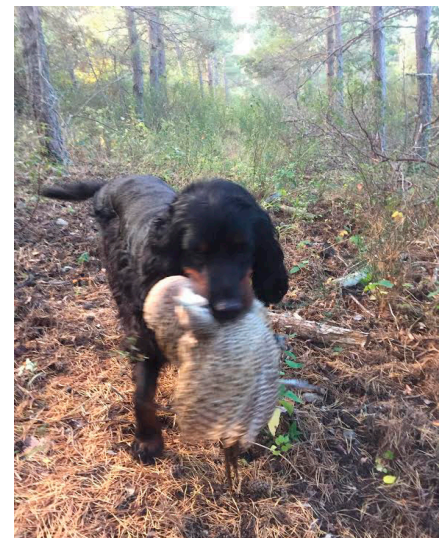
La saison 2021/2022 semble s'orienter vers une stabilisation des effectifs de la battue et deux piqueurs supplémentaires, quelques chasseurs de petits gibiers et une ouverture vers les chasseurs du village souhaitant ne chasser que sur la commune.

Plusieurs demi-journées de nettoyage des chemins autour du village ont été entreprises profitant aussi bien aux chasseurs qu'aux randonneurs avec la poursuite de l'identification des postes afin d'accroître la sécurité.

Des investissements ont été aussi réalisés dans le local de chasse afin d'améliorer les conditions sanitaires. La saison débutera le dimanche 22 août 2021, les cartes de chasse étant délivrées les vendredis 13 et 20 août

à partir de 17 h 00 au local de la nature.

Le secrétaire, Thierry Taurinya



18 VIE ASSOCIATIVE

Forme et Mieux-Être

Yoga-Relaxation-Gym

Les disciplines de Yoga, Relaxation, et Gym restent orientées vers notre Mieux-Être.

L'harmonisation du corps physique, de l'espace du souffle et de notre mental permet de vivre au plus près de soi-même, d'être plus juste.

Le travail est orienté vers une plus grande connaissance de soi pour développer nos capacités et accepter nos limites.

Forme et Mieux-Être poursuit son enseignement dans ce sens depuis plusieurs années et vous invite à venir expérimenter ces disciplines.

Pratique dans la salle polyvalente de Ria-Sirach, les lundi, mardi et mercredi.

Chacun et chacune pourra trouver son niveau et sa place.

Dans cette année chaotique qui vient de se terminer, nous avons essayé de garder le contact et la motivation, par des vidéos chaque semaine, puis par des cours

visio avec zoom, et enfin à l'extérieur, en plein air pour terminer par les dernières séances dans la salle.

Un petit groupe très motivé est resté vigilant et très fidèle. BRAVO et merci à vous.

Je vous donne rendez-vous le 30 Août pour repartir vers une nouvelle saison, pleine de promesses et de découvertes.

N'hésitez pas à me contacter au 06.87.77.31.20.

Roselyne Fenioux



Cours en plein air, quel plaisir !

Danse africaine

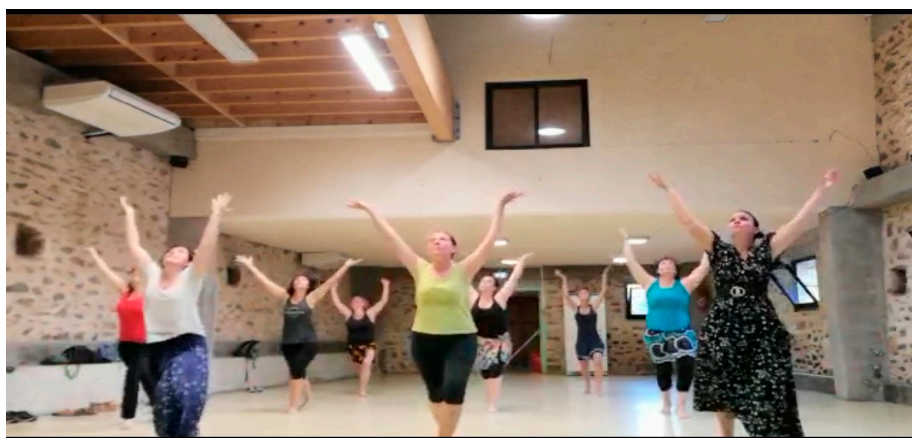
Encore une année de terminée !

Malgré la situation sanitaire, des cours ont pu avoir lieu d'abord en extérieur puis en salle.

Quel bonheur ! Et merci à la Mairie pour sa réactivité.

Rendez-vous à tous en septembre avec notre professeur Souleimane Ly accompagné du griot Bira Faye et des différents percussionnistes. Tous les mercredis pour beaucoup de plaisir et de transpiration !

La Présidente, Carole Coronas



Vitraux

Un blason pour la Commune

L'association Vitrail Ria Sirach a été créée par une dizaine de passionnés de cet art.

Nos créations sont réalisées avec les techniques ancestrales d'assemblage au plomb ou celle dite Tiffany (sertissage au cuivre)

La mairie nous accueille dans le foyer rural de Sirach tous les jeudis matin.

L'activité de notre club a été interrompue par la covid et malgré tout nous avons fabriqué un vitrail du blason de la ville

Ce vitrail a été remis le 8 mars 2021 à Mr le Maire que nous remercions pour son soutien et sa disponibilité.

Nous espérons nous retrouver tous à la rentrée de septembre.

Le Président, Bernard Messéan



Le conciliateur de Justice

Qu'est-ce que la conciliation ?

Une évolution de la justice vers un monde apaisé

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Un passage obligé lorsqu'un litige surgit : A moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 euros ou lorsque la nature du litige l'impose (ex: bornage, distance des plantations, certaines servitudes...)

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile

Quels conflits sont concernés ?

- Relations entre bailleurs et locataires : loyers et charges, restitution de dépôt de garantie, résiliation du bail, expulsions, état des lieux, autres litiges liés au bail.
- Litiges de la consommation : surendettement, construction, travaux, services, commerces de proximité, banques, crédits, assurances, services nationaux (téléphonie, Internet, énergie, e-commerce, ventes entre particuliers.
- Problèmes de copropriété : litiges avec le Syndic, litiges entre copropriétaires.
- Litiges entre commerçants : baux commerciaux, différends entre entreprises.
- Litiges entre personnes : créances entre personnes, conflits entre proches, achat et ventes entre personnes,
- Litiges et nuisances de voisinage : nuisances sonores, nuisances de vue, odeurs, fumées, animaux, incivilités, outillage et bricolage, encombrement.
- Litiges de voisinage immobiliers : haies, arbres, plantations, limites de propriété, servitudes, droit de passage, écoulement des eaux, mitoyenneté,
- Litiges relevant du droit rural : baux ruraux
- Litiges en matière prudhommale

Elle ne concerne pas les litiges d'état civil, de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc), de conflits avec l'administration.

Qui est le conciliateur de justice ?

Un auxiliaire de justice assermenté

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès

Comment se déroule une conciliation ?

La conciliation extrajudiciaire :

Le conciliateur de justice peut être saisi directement par l'une des parties ou par le deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent

La conciliation déléguée :

A tout moment de la procédure, le juge peut proposer aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur de justice. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

L'issue d'une conciliation

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge. Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice peut rédiger un constat d'accord. Le juge peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

Où trouver un conciliateur de justice dans les Pyrénées Orientales ?

Sur le site www.conciliateurs.fr

Les conciliateurs de justice exercent sur la totalité du ressort du tribunal judiciaire de Perpignan. Ils couvrent, par conséquent, l'ensemble du département des Pyrénées Orientales.

A Prades, vous pouvez vous adresser à

Mr COMPTA Jean-Marie

Point de l'accès au Droit

32 avenue Pasteur

66500 PRADES

Tél 04 68 05 41 04 ou 04 34 52 02 57

Tous les 2èmes et 4èmes mardis du mois
sur RDV de 9h à 12h et de 14h à 17h

État-civil

Naissances

12/03 GARCIA Rafaël
16/03 LAMBERT Naïa
30/04 JEEWON Nathanaël
20/05 NIETO MARTINEZ Kiara
26/06 PORCEL CARRIERE Brianna
26/06 WALTHER Louna

Mariages

09/07 AUFFRET Lucie et HOFFERT Philip

Décès

12/01 BATAILLE Roselyne
28/02 PERELLO Régis
21/04 GAUBERT Jeanine
15/05 CASALS José
14/06 CLEMENT Gilbert
02/07 BOUSQUET André

Infirmières

Cabinet Infirmier
Espace la Barnade

Isabelle BAIL
Tél : 06 11 76 65 73
Nelly VIAL
Tél : 06 24 06 97 04
Marina COMBASSON
Tél : 06 69 28 85 34
Jacqueline ESCOUTAY
Tél : 06 72 57 93 11

Médecin

Dr BATLLE Pere :
Espace La Barnade
Tél : 04 68 96 37 85

Pharmacie

PLANAS - SABATER :
Espace La Barnade
Tél : 04 68 96 01 00

Kinésithérapeutes

MORON Ricardo et PATON-MAR-
TI Ruth :
Espace La Barnade
Tél : 06 16 73 80 83

Assistantes maternelles agréées

COLBERT Laurence :
13 rue des Sources
Tél : 06 23 82 26 02
GOY Véronique :
3 route nationale
Tél : 04 68 96 48 07
GROULT Mylène :
15 allée des Mimosas
Tél : 06 13 07 73 88
LEMAITRE Vinciane :
12 chemin de Canoha
Tél : 06 79 54 56 16
PASTRE Aline :
10 rue du Courral
Tél : 06 47 97 31 59
VITUREAU Séverine :
12 rue du Clos de la Source
Tél : 06 95 56 44 44



Collecte des encombrants

Sur rendez-vous après appel téléphonique
Tél. au 04 68 05 62 64 du mardi au vendredi de 9h00 à
12h30



Déchetterie de Prades

Tél : 04 68 96 28 11
Du lundi au samedi : 9 h -12 h et 15 h -18 h
Le dimanche : 9 h -12 h

L'agenda

Juillet

- le 14, à l'occasion de la fête Nationale, repas « moules frites » et bal avec l'orchestre « Le temps d'un juke-box »
- le 30, séance de cinéma en plein air à l'espace de loisirs, projection du film « En liberté! », restauration et boissons vendus sur place
- Vide-grenier à Sirach organisé par la Font de Sirach, date définie plus tard

Août

- le 8, Fête de la pétanque à l'espace de loisirs, concours en triplette, jet du but à 15h, restauration et boissons vendus sur place
- le 29, Fête de la Sardane et sardinade à l'espace de loisirs

Septembre

- Aplec de Llugols organisé par Saint Christophe de Llugols, date définie plus tard

Octobre

- le 10, vide-grenier et forum des associations à l'espace de loisirs, restauration et boissons vendus sur place



Médiathèque

Véronique Liehr vous accueille :
Le lundi de 9h à 12h
Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le vendredi de 14h à 18h
Tél 04 68 05 89 47



La mairie à votre service

Monsieur le maire et ses adjoints
vous reçoivent sur rendez-vous

Tél : 04 68 96 49 30
Fax : 04 68 96 36 00
Courriel : ria.sirach@wanadoo.fr
Web : www.riasirach.fr
Facebook: Commune de Ria-Sirach

Nouveaux horaires d'ouverture :
Lundi et vendredi : de 9h à 12h30 et
de 14h à 17h30
Mercredi : de 9h à 12h30

**Boulangerie
Pâtisserie
artisanale**

Le Mont Canigou

6 place de la République
66820 Vernet les Bains
Tél. 04 68 056564

COMERO

**CHARPENTES FER • SERRURERIE • ALUMINIUM
TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES**

KM 1 - RN 116 - 66500 PRADES
Tél. 04 68 05 32 23 - Fax : 04 68 05 30 22 - comero2@wanadoo.fr

CAMPING☆☆BELLEVUE

Entre mer et montagne,
sur les hauteurs de Sirach,
avec vue panoramique
piscine à débordement
et SPA chauffés

18 rue Bellevue - 66500 RIA-SIRACH
06 82 11 85 67 www.campingbellevue-66.fr

AUTOSUR PRADES

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
SARL C.P.C.A.

Tél.
04 68 96 52 53
28 route de Ria - Prades
prades@autosur.com

PIZZA LOCA

4, Espace de la Barnade - RN 116 la Barnade
66500 RIA SIRACH

L'entre nous

Restauration sur place et à emporter
Produits frais préparés maison

**RN national 116 la barnade
66500 Ria Sirach
07.49.27.00.50**

Récréa Tiff
Non stop Vendredi & Samedi

COIFFURE homme femme

04 68 96 08 00 Espace la Barnade RN 116
66500 RIA SIRACH

**PHARMACIE
PLANAS SABATER**

 **Location
Vente
matériel
médical**

Route Nationale - RIA SIRACH
Tél. 04 68 96 01 00
pharmaciederia@gmail.com

m+
MATERIAUX

Construisons durable
www.mplus-materiaux.fr

BOIS & MATERIAUX
CHARPENTE COUVERTURE
PLAQUES DE PLÂTRE - ISOLATION
MENUISERIE CARRELAGE
OUTILLAGE

Une enseigne du Groupe SAMSE
www.groupe-samse.fr

**Agence Spécialiste
BOIS - CHARPENTE**

RN 116
66500 RIA SIRACH
Tél. : 04 68 96 60 88 - Fax : 04 68 96 60 90



RN 116 - 66500 RIA SIRACH
OUVERT : lundi 7h/12h30 - dimanche 7h/12h
du mardi au samedi 7h/12h30 - 16h/19h

 Institut de beauté
SOIN DE SOI
Du mardi au samedi 9h-12h et 14h-18h
Fermé le mercredi après-midi
 **04.68.05.58.17**
Espace la Barnade - RN 116 - RIA SIRACH

RIA SIRACH - MOLITG-LES-BAINS

 **COLAS**
AMBULANCES - TAXIS

Téléphone
04 68 05 27 08
Mobile
06 14 35 70 64

**Transport de personnes • Toutes distances
7j/7 et 24h/24**

 **entreprise FABRE FRÈRES**

adduction et distribution d'eau - assainissement - voirie, réseaux divers
conduite forcée hydroélectrique - périmètre d'irrigation
siège social: z.a., av. de la côte vermeille
b.p. 53 - 66302 thuir cedex
tél. 04 68 53 21 41 - fax 04 68 53 14 80

 **ALABERT / GIBERT / SIRE**
Orias n°16002759 n°19007347 n°16002758

réinventons / notre métier

✓ Assurances
des particuliers
et des professionnels

✓ Placements - Retraite
Banque - Crédits



agence.agsprades@axa.fr

 **TP66**
TRAVAUX PUBLICS

79 route de Perpignan - 66380 PIA
04 68 63 34 61 - etudes@tp66.fr

**Cours en enrobés / Béton désactivés et matricé /
Stabilisé au ciment / Pose de pavés / Lotissement**

 **USAP**
Xtrem 1001

CC Grande Rocade
2, rue de la Serre PRADES
04 68 96 11 64

 **Font-Romeu**
65 av du Mal Joffre
FONT-ROMEU
04 68 30 00 75


**PROFESSIONNELS
ET PARTICULIERS**
04 68 95 69 73
06 44 99 35 03
Mas Roustany
Route de Millas
- CASTELNOU -
jlmproprete@orange.fr
www.jlmproprete.fr


1 Avenue Ortolanes
66380 PIA


FERRANDI - VILA
VSL
AMBULANCES
TAXI
04 68 96 13 14
66500 PRADES
ferrandi-vila.ambulance@wanadoo.fr
Stationnement
CATLLAR - EUS - OLETTE - VINÇA


Vila Funéraire
Marbrerie

04.68.96.25.26
50 avenue Guy Malé - 66500 Prades
vila.funeraire@wanadoo.fr


Taxi Ballester
04 68 96 47 72
06 09 02 82 70
ballester.rene@orange.fr
Taxi conventionné
Transports de malades assis
Toutes distances
Hospitalisation, consultation, dialyse,
chimiothérapie, radiothérapie, kiné
Liaison gare et aéroport
Commune de rattachement : PRADES


ÉLECTRICITÉ FERRER
NEUF ET RÉNOVATION
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
HAMEAU DE LLONAT - 66500 LOS MASOS
06 19 59 63 55


PRADES AUTO SERVICES
UNIQUE Agent Renault du Conflent
Vente de véhicules neufs et occasions
Service Rapide / Carrosserie
Mécanique toutes marques

Impasse Gibraltar 66500 PRADES
Tél. 04 68 96 11 14


Un jour, je construirai des routes avec Colas.

5 000 collaborateurs recrutés par an.
www.colas.com


CENTRE DE THUIR
Avenue de la Côte Vermeille
Zone Artisanale
Tél. 04 68 53 04 45 - Fax : 04 68 53 44 54
Centre de THUIR 04 68 53 04 45
Secteur de BOLQUERE 04 68 04 20 80


Le VRAI prix des BONNES choses
C'EST ÊTRE BIEN FRAIS
TOUT EN ÉTANT À BON PRIX

RIA-SIRACH
Route de Montlouis
Lundi - Samedi : 8h30 - 19h30



SAS JOCAVEIL ET FILS - 96 R.N. 116 - 66 500 RIA-SIRACH
Tél : 04.68.96.13.86 – mail : jocaveil.et.fils@wanadoo.fr

S.A.S




MAÇONNERIE GÉNÉRALE
Terrassement - rénovation

04 68 96 51 75

19, Allée des Pêchers - CATLLAR

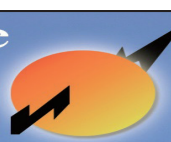
contact@fejoomaconnerie.com - www.fejoomaconnerie.com



Entreprise électrique

Z.A. Parc d'activités Pradéen
BP 56 - 19, rue San Jaume
66502 PRADES cedex

Fax : 04 68 96 13 08
Email : serge.respaut@orange.fr



**Entreprise
Serge RESPAUT**

Le savoir faire à votre service
Tél. 04 68 96 42 98



Electricité générale, climatisation bâtiment, industrie, chauffage électrique, interphonie, éclairage public, courants faibles